

**MAIRIE DE CLAVIERS**  
**83830 CLAVIERS**

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

**ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION**  
**1 Place du 8 Mai 1945**

**N° 24/2023**

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales (Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996),

Vu le Code de la route ;

Considérant les travaux de réfection de voirie – 1 Place du 8 Mai 1945 – à compter du 20/03/2023

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique

Vu la demande d'arrêté de circulation de l'Entreprise SOLUTION30 du 24/02/2023

Vu l'intérêt général ;

**ARRETE :**

**Article 1** : La circulation des véhicules est restreinte / Alternée par feu tricolore à compter du 20/03/2023 jusqu'au 31/03/2023.

**Article 2** : L'entreprise doit laisser un passage pour tout véhicule d'intervention de secours selon la réglementation en vigueur.

**Article 3** : Des barrières de signalisation seront mises à disposition du demandeur par le service technique de la Mairie pour installation aux emplacements réservés. Le présent arrêté sera affiché sur site par le demandeur.

Fait à Claviers, le 27/02/2023

*Affiché en Mairie le 27/02/2023*

Le Maire  
Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Notifié le : 27/02/2023